

Orientation

E-07

CLAP

FICHE N°X120

Version : 1

Directive 2014/68/UE

Accepté par le GTP : 15/03/2016

Accepté par le CLAP : 15/03/2016

Référence Directive : An. I § 2.2.2

Sujet : EES Conception – Composants – Méthode expérimentale de conception sans calcul

Question : Les limites de l'annexe I point 2.2.2 sont-elles applicables aux composants d'équipements sous pression (tels que des couvercles de trous d'homme, des brides spéciales, etc.) ?

Réponse :

Non. Les limites indiquées à l'annexe I point 2.2.2 second tiret s'adressent à l'équipement sous pression, pas à ses composants.

Les résultats de la méthode expérimentale appliquée aux composants sont pris en compte dans la conception de l'équipement sous pression.

Voir également l'orientation DESP D-09 (CLAP X109).

2020/01/04